

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 1248** pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1248 le 7 mai 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 11 mai 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
